

**CONCOURS D'ENTREE DE LA PROMOTION N°2 (2025/S1)**

**EPREUVE D'ADMISSIBILITE**

Conformément à l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier, l'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le vendredi 25 avril 2025 de 14h00 à 16h00.

À l'issue de l'étude des dossiers par le jury d'admissibilité présidé par Monsieur Frédéric LODIER, directeur des Instituts de formation d'ambulanciers du Campus Don Bosco Lyon, les candidats admissibles à la formation au DEA sont :

**Liste des candidats admissibles :**

- CHALOIN Kathlene
- LAURENT Simon
- LOZANO Stéphane
- MERLIN MEKHRAMA Marianne
- PETIT Laurie
- RAFAILLAC Alexis

**Liste des candidats admissibles d'office (dispensés de l'épreuve d'admissibilité) :**

- GALLE Lucas
- OLEGGINI ZITTEL Antoine
- ONDER Eden
- THIBAULT Victoria

Fait à Bourg-en-Bresse, le vendredi 25 avril 2025.

**Frédéric LODIER, directeur**



**Romaric BARDET, ambulancier diplômé d'Etat**

